

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

IEC 60793-1-20
Edition 2.0 2014-10

IEC 60793-1-20
Édition 2.0 2014-10

OPTICAL FIBRES

FIBRES OPTIQUES

**Part 1-20: Measurement methods and test
procedures – Fibre geometry**

**Partie 1-20: Méthodes de mesure et procédures
d'essai – Géométrie de la fibre**

CORRIGENDUM 1

B.3 Sampling and specimens

Add, at the end of the first paragraph, the following new text:

The deployment of short lengths (i.e. 2 m) of category A1 fibres is known to affect measured core diameter. For these fibres, lay the fibre out so that it has one circular bend of minimum 140 mm radius. Alternatively, this circular minimum 140 mm bend can be broken into segments, as long as the total bend is 360°. Other bends of greater radius are allowed for convenience to couple the fibre into the measuring equipment.

The reference sample length for enhanced macrobend loss A1 fibres are typically 100 metres. Often, these long lengths are deployed on spools whose bend radius is smaller than 140 mm. Smaller spool radius deployment is allowed as long as it can be demonstrated that these smaller radii spools do not affect the measured core diameter.

Replace, in the second paragraph, "A1a.1a, A1a.2a, A1a.3a" with "A1a.1b, A1a.2b, A1a.3b".

B.3 Echantillonnage et spécimens

Ajouter, à la fin du premier paragraphe, le nouveau texte suivant:

Le déploiement de longueurs courtes (par exemple 2 m) de fibres de catégorie A1 est connu pour affecter le diamètre mesuré du cœur. Pour de telles fibres, étendre la fibre de sorte qu'il n'y ait qu'une boucle de 140 mm minimal de rayon. De façon alternative, cette boucle de 140 mm minimal de rayon peut être coupée en segments, tant que la boucle totale fait 360°. D'autres boucles de rayon plus grand sont permises selon besoin pour relier la fibre à l'équipement de mesure.

La longueur de l'échantillon de référence pour les fibres A1 avec pertes par macrocourbures améliorées est typiquement de 100 m. Souvent, ces grandes longueurs sont déployées sur des bobines dont le rayon de courbure est inférieur à 140 mm. Le déploiement sur des bobines dont le rayon de courbure est plus petit est permis tant qu'il peut être démontré que ces bobines à plus petit rayon de courbure n'affectent pas le diamètre mesuré du cœur.

Remplacer, dans le deuxième paragraphe, "A1a.1a, A1a.2a, A1a.3a" par "A1a.1b, A1a.2b, A1a.3b".